

Casé de réception
N° 247900806-2013-11-23-0011-11-2013-1-
Date de réception : 02/12/2013
Date de réception préfecture : 02/12/2013

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente de la CAN pour le budget 27302 (liste NV 990832015) EFFACEMENT DE DETTES portés sur le présent état.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 18 septembre 2013



Le comptable

Jean-Pierre Salès

Sommes non recouvrées	
2013	1 241,41
2012	3 628,97
2011	2 853,50
2010	1 864,59
2009	345,09
2008	
2007	
2006	
2005	
2004	
2003	
2002	
TOTAUX	9 933,56

arrêté à la somme de Neuf mille neuf cent trente-trois Euros et cinquante-six Cents

le conseil Communautaire émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.
du 25 novembre 2013

P.511

A Niort, le 26 novembre 2013

COMMUNITE D'AGGLOMERATION DE NIORT
La Présidente
Genevieve GAILLARD




MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Procédure de réception en préfecture : 02/12/2013
Date de réception : 02/12/2013
Procédure de réception en direction : 02/12/2013
Date de réception : 02/12/2013

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente de la CAN pour le budget 27302 (liste NV 892180515) DIVERS portés sur le présent état.

Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 18 septembre 2013

Le comptable

Jean-Pierre Salés



Année	Sommes non recouvrées
2013	55,70
2012	30,23
2011	45,98
2010	206,74
2009	751,62
2008	870,64
2007	1 587,95
2006	1 599,07
2005	603,59
2004	646,60
2003	478,49
2002	252,93
2001	1 142,90
2000	684,59
TOTAUX	8 957,03

arrêté à la somme de Huit mille neuf cent cinquante-sept Euros et trois Cents

le conseil Communautaire émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.
du 25 novembre 2013

A Niort le 26 novembre 2013
La Présidente
Geneviève GAILLARD
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT
COMMUNE DE NIORT




MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Madame la Présidente du SEV pour le budget 27800 liste N°1037520515 portés sur le présent état, en raison des motifs énoncés. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes

A Niort, le 2 octobre 2013

Le comptable

Jean-Pierre Salès

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
2013	38,77	2,02	36,75
2012	1 315,14	68,56	1 246,58
2011	4 420,90	230,47	4 190,43
2010	2 210,15	115,22	2 094,93
2009	2 754,26	143,59	2 610,67
2008	1 357,41	70,77	1 286,64
2007	859,75	44,82	814,93
	381,80	19,90	361,90
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	13 338,18	695,36	12 642,82

arrêté à la somme de Treize mille trois cent trente-huit Euros et dix-huit Cents

le conseil du 25 novembre 2013 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

P 511

A Niort, le 9 novembre 2013

Dont 2 139,80 € pour le budget
arrondissement de la CAN

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mrs. Présidente,
Généraliste GAILLARD
COMMUNALE DE NIORT

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par

Madame la Présidente du SEV

pour le budget 27800 liste N°10425508 (B

portés sur le présent état, en raison des motifs énoncés

à la demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes

A Niort, le 2 octobre 2013

Le comptable

Jean-Pierre Salés

	Sommes non recouvrées		
	TTC	TVA	HT
2013	292,06	0,00	0,00
2012	618,39	15,23	276,83
2011	621,98	32,24	586,15
2010	990,97	32,43	589,55
2009	384,46	51,66	939,31
2008	455,89	20,04	364,42
		23,77	432,12
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	3 363,75	175,36	3 188,39

Dont 174,23 € pour le budget
annulièrement de la CAN

arrêté à la somme de Trois mille trois cent soixante-trois Euros et soixante-quinze Cents

le conseil du 25 novembre 2013 émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le 26 novembre 2013

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme A. D'ASSÉLANT
Généraliste
G. GALLARD
RATIF
A. MOU
A. MOU